



Partenaire de vente quitt avec modèle de commission : version novembre 2023

Objet	<p>Le partenaire de vente souhaite proposer à ses clients les services actuels de quitt (voir le site www.quitt.ch).</p> <p>Afin d'identifier le partenaire, quitt génère un code promotionnel individuel. Le partenaire de vente donne ensuite ce code à ses clients qui peuvent l'utiliser à la fin de leur enregistrement sur www.quitt.ch dans le champ « Code de bon » et devenir alors des nouveaux clients de quitt.</p>
Commission & code promotionnel	<p>Pour chaque mise en relation aboutissant à la conclusion d'un contrat rémunéré, une commission unique est versée au partenaire de vente. Les partenaires ont ensuite la possibilité de répartir cette commission entre eux-mêmes et leurs clients. Le client reçoit, pour le montant défini, un crédit sur les frais de service quitt.</p> <p>Pour les tarifs « Comfort » et « Flat », le crédit du client est directement déduit des frais de service quitt. Pour le tarif « Start », le crédit du client est déduit de ses charges lors de l'établissement de la première fiche de salaire.</p> <p>Le paiement de la commission au partenaire de vente intervient à partir du moment où le client a payé un salaire brut cumulé de 1'000 CHF via quitt. Le paiement est effectué une fois par an, en février de l'année suivante.</p> <p>Pour la mise en relation avec un nouveau client, Service Hunter AG verse les commissions uniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• quitt « Start » : 40 CHF• quitt « Comfort » : 80 CHF• quitt « Flat » : 160 CHF <p>Pour la conclusion des assurances complémentaires (APG/IJM, casco ménage et protection juridique), il n'y a aucun paiement de commission ni de crédit client.</p> <p>Le code promotionnel ne peut être utilisé que par des nouveaux clients et ne peut pas être combiné avec d'autres promotions.</p>



Dépenses	Les dépenses et les frais du partenaire de vente sont couverts par la commission ou le rabais et ne font pas l'objet d'une rémunération supplémentaire.
Durée du contrat	<p>Ce contrat devient automatiquement valable dès que la case correspondante est sélectionnée lors du processus d'enregistrement en ligne du nouveau partenaire de vente.</p> <p>Ce contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis d'un mois pour la fin d'un mois. Cette résiliation doit se faire par écrit.</p> <p>Les codes promotionnels utilisés par le client avant la fin du contrat donnent droit à une commission selon les modalités indiquées ci-dessus. Les codes promotionnels utilisés par le client après la fin du contrat ne donnent plus droit à une commission.</p>
Amendements	Les amendements ou modifications apportés au présent contrat, en particulier concernant l'accord sur des rémunérations différentes, doivent se faire par écrit.
Confidentialité	Les parties conviennent de ne pas divulguer le contenu de ce contrat ainsi que les modalités susmentionnées et de les traiter de manière confidentielle. Le partenaire de vente ne peut communiquer les codes promotionnels et les crédits associés qu'à des clients potentiels.
Clause de sauvegarde	Si une disposition du présent contrat est ou devient totalement ou partiellement caduque, les autres dispositions restent applicables. Tout éventuel vide juridique doit être comblé par un accord à l'amiable, conformément à l'intention des parties.
Droit applicable et juridiction compétente	<p>Le droit suisse s'applique au présent contrat.</p> <p>Le tribunal compétent pour tout litige découlant de ce contrat ou en lien avec le présent contrat est celui de Zurich.</p>